

Compensation minimale des prestataires de livraison de colis

Note méthodologique sur le calcul de la compensation




SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

 0800 120 33 (numéro gratuit)

 facebook.com/SPFEco

 [@SPFEconomie](https://twitter.com/SPFEconomie)

 linkedin.com/company/fod-economie (page bilingue)

 instagram.com/spfec0

 youtube.com/user/SPFEconomie

 <https://economie.fgov.be>

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

Version internet

Aperçu du calcul de la compensation horaire minimale pour la livraison de colis

Ce document donne un aperçu du calcul de la compensation horaire minimale pour la livraison de colis, par véhicule motorisé (comme une camionnette) et à bicyclette (vélo ordinaire, électrique...). Ces informations sont destinées à aider les entreprises à comprendre quelles sont les différentes composantes de la compensation minimale.

Que faut-il prendre en compte ?

Notez que les montants mentionnés dans cette note méthodologique ne correspondent pas aux montants les plus récents. Les montants mis à jour sont publiés au Moniteur belge (source officielle) et sont repris sur le site du SPF Economie.

L'outil de calcul a été développé par l'Université d'Anvers¹, en collaboration avec les acteurs logistiques et les fédérations sectorielles² afin de fournir un modèle de coût fiable. Toutes les valeurs calculées s'entendent hors TVA.

Quelles sont les catégories de transport ?

Le coût minimum par heure pour la livraison de colis a été déterminé pour deux catégories de modes de transport, à savoir les **véhicules motorisés** et les **vélos cargos électriques**.

La catégorie dont relève la livraison dépend du type de permis de conduire :

- un véhicule motorisé est un véhicule nécessitant un permis de catégorie B ou supérieure
- une bicyclette est un moyen de transport qui ne nécessite pas de permis de conduire ou qui requiert un permis de conduire de catégorie A, A1, A2 ou AM.

Le calcul du coût du véhicule motorisé repose sur l'hypothèse d'une camionnette (type Ford Transit/Peugeot Boxer) fonctionnant au diesel³. Pour le vélo, il s'agit d'un vélo cargo électrique d'une valeur d'achat de 5.500 euros, amortis sur 3 ans.

Quels sont les paramètres d'entrée utilisés ?

Le calcul des deux catégories de transport prend également en compte différents paramètres d'entrée pour convertir le coût horaire :

- le nombre d'heures de travail prestées par jour (respectivement 9,32 et 7 heures),
- le nombre de jours de travail prestés par mois (20,92 jours dans les deux catégories)
- le nombre de kilomètres parcourus par jour (respectivement 93,21 et 70 kilomètres).

¹ Littérature consultée : Anderluh, A., Hemmelmayr, V. C., & Nolz, P. C. (2017). Synchronizing vans and cargo bikes in a city distribution network. *Central European Journal of Operations Research*, 25, 345-376. Arnold, F., Cardenas, I., Sörensen, K., & Dewulf, W. (2018). Simulation of B2C e-commerce distribution in Antwerp using cargo bikes and delivery points. *European transport research review*, 10(1), 1-13. Cárdenas, I., Beckers, J., & Vanelslender, T. (2017). E-commerce last-mile in Belgium: Developing an external cost delivery index. *Research in transportation business & management*, 24, 123-129. Carracedo, D., & Mostofi, H. (2022). Electric cargo bikes in urban areas: A new mobility option for private transportation. *Transportation Research Interdisciplinary Perspectives*, 16, 100705. Fraselle, J., Limbourg, S. L., & Vidal, L. (2021). Cost and Environmental Impacts of a Mixed Fleet of Vehicles. *Sustainability*, 13(16), 9413. Palau J. (2021), Environmental impact and cost price analysis of electric cargo bikes and electric vans for freight transport.

² Le modèle de coût final a été construit sur la base des résultats du modèle de coût d'une part estimée à 25-40 % du marché du courrier et des colis.

³ En raison des coûts d'achat élevés, un véhicule électrique reste actuellement plus cher (par exemple, le prix d'un véhicule Peugeot e-Boxer s'élève à 62.630 euros HTVA tandis que le prix d'un véhicule Peugeot Boxer s'élève à 29.725 euros HTVA).

Les paramètres d'entrée ont été coordonnés avec le secteur.

Comment se répartissent les rubriques de coûts ?

Le coût horaire minimum est composé de quatre catégories de coûts :

1. le coût du travail,
2. les frais généraux,
3. le coût fixe du véhicule,
4. le coût du carburant (ou de l'énergie dans le cas du vélo cargo électrique).

Calcul du coût du travail

Le **coût du travail** est le même pour les deux catégories. Il s'élève à 25.5072 euros par heure pour l'année 2023.

Il est basé sur la commission paritaire 140.03 dans une entreprise occupant de 1 à 9 travailleurs. Ce montant correspond à la somme du salaire minimum, y compris les cotisations patronales (21,70 euros par heure), de l'indemnité RGPT (1,72 euro par heure), du coût moyen des congés de maladie (0,69 euro par heure), des jours fériés payés (0,58 euro par heure), des accidents du travail (0,76 euro par heure) et de l'assurance hospitalisation (0,05 euro par heure).

La source pour le calcul des coûts du travail est le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) et l'ONSS.

Calcul des frais généraux

Les **frais généraux** comprennent les frais généraux pour, par exemple, l'administration, la comptabilité et la planification (306,09 euros par mois). Ils comprennent également les coûts d'habillement (200 euros par an ou 16,67 euros par mois) et les coûts d'achat et d'utilisation du GSM (200 euros tous les deux ans pour l'achat et 20 euros par mois pour l'utilisation, soit un total de 28,33 euros par mois).

Convertis en heures, les frais généraux sont légèrement différents pour les deux catégories car les paramètres d'entrée ne sont pas les mêmes. Les frais généraux horaires s'élèvent à :

- 1,80 euro par heure pour le véhicule motorisé
- 2,40 euros par heure pour le vélo.

Les valeurs retenues pour les différentes composantes de coût dans cette section sont basées sur les informations fournies par l'Institut pour le transport routier et la logistique (ITLB).

Calcul du coût fixe du véhicule

Le **coût fixe du véhicule** pour les deux catégories se compose d'un coût d'amortissement (respectivement 426,29 euros et 152,78 euros par mois), d'un coût d'entretien (respectivement 93,33 euros et 125 euros par mois) et d'un coût d'assurance (respectivement 180 euros et 9 euros par mois).

En ce qui concerne le véhicule motorisé, les coûts du véhicule comprennent également le coût des pneus (28,99 euros par mois), le coût du contrôle technique (5,57 euros par mois) et la taxe de circulation (13,58 euros par mois).

Ces coûts mensuels convertis donnent un coût fixe horaire du véhicule qui à :

- 3,83 euros par heure pour un véhicule motorisé
- 1,96 euro par heure pour un vélo.

Les valeurs utilisées pour cette catégorie de coût proviennent d'une enquête sectorielle et/ou de recherches documentaires⁴.

⁴ À l'exception du coût de l'inspection automobile qui est basé sur les informations disponibles sur le site web autosecurite.be.

Calcul du coût du carburant

Le **coût du carburant** pour le véhicule motorisé et le coût de l'énergie pour le vélo électrique sont calculés de manière légèrement différente.

Le coût du carburant dépend du prix du diesel et de la consommation moyenne de diesel. Le prix moyen du diesel est mis à jour tous les six mois sur la base du prix maximum officiel publié sur le site web du SPF Economie⁵. La consommation moyenne de diesel est de 12,50 litres par 100 km. Sur la base du prix moyen du diesel entre décembre 2023 et mai 2024, le coût horaire du carburant s'élève à 1,90 euro par heure.

Pour le vélo électrique, la consommation d'énergie par 100 km est de 500 W. Dans le calcul initial, le prix de l'électricité était de 0,25 euro par kWh et le coût horaire de l'énergie s'élevait donc à 0,01 euro par heure. Le prix de l'électricité pour les PME est publié sur le site de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz⁶ (CREG).

Quel est le coût minimum total ?

En tenant compte de ces quatre catégories de coûts, le **coût minimum total** s'élève à :

- 33,05 euros par heure pour le véhicule motorisé,
- 29,88 euros par heure pour le vélo cargo électrique⁷.

⁵ Page web consacrée au tarif officiel des produits pétroliers :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/prix-maximum-des-produits/tarif-officiel-des-produits>.

⁶ Plus précisément, le prix de l'électricité pour les PME consommant jusqu'à 50 000 kWh. Consultez la page consacrée au tableau de bord sur le site web de la CREG :

<https://www.creg.be/fr/professionnels/fonctionnement-et-monitoring-du-marche/tableau-de-bord>.

⁷ Par kilomètre, le coût du vélo cargo électrique est inférieur à celui de la camionnette. Cependant, la densité des livraisons est un facteur fondamental pour que l'histoire d'un coursier à vélo devienne réalité, et cela s'avère encore difficile dans de très nombreux cas. Par conséquent, le passage de la camionnette au vélo-cargo est loin d'être évident.